

LÉGENDE

Zones de PLUI

- Zones urbaines (U)
- à vocation principale d'habitat (UA, UB, UC)
- à vocation d'activités (UA, UB, UC)
- à vocation d'équipements (UE)
- à vocation touristique (UT)
- à vocation culturelle (UC)

Zones à vocation agricole (A)

- à vocation principale d'habitat (1AUB, 1AUC, 2AUB)
- à vocation d'activités (1AUB)
- à vocation touristique (1AUB)

Zones agricoles (A)

- à vocation agricole (A)
- à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole

Zones naturelles

- de vocation protection (NP) et secteurs :
- dominante naturelle (N) et secteurs :
- équipements communaux (NE)
- constructibilité limitée pour de l'habitat (NL)
- constructibilité limitée pour de l'activité (NLY)
- extension pour de l'activité (NLX)
- station d'épuration (NS)
- secteur protégé (NSP)
- carrière (NC)
- secteurs sites de déchets (N11 et N12)

Zones agricoles (A)

- à vocation de loisirs et de tourisme (NT) et secteurs :
- parc de loisirs (NPL)
- camping (NTC)
- aire de camping-car (NCC)
- accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NTL)
- accueil et hébergement touristique, dont habitation légère de loisirs (NTH)
- sports et loisirs (NTS)
- salotisme (NTA)
- stade nautique (NTN)

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Pour les zones d'activités, voir le plan à l'échelle 1:5000e
- Emplacement réservé
- Situ identifiés pour changement de destination au 1/5000e
- Element patrimonial bâti ou végétal protégé au titre de l'article L111-19 du CGU
- Bandes d'attente pour déviation (pour les PLUI)

Autres informations

- Secteurs cadastraux
- Situ identifiés manuellement

Report du Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI) approuvé le 20/12/2009

- Zone rouge (inconstructible)
- Zone bleue (constructible sous conditions)

Encart secteur Ouest

La Bugne

Zoom centre-bourg

Echelle 2:500e

